



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 24
2025

Bulletin officiel n° 24 du 12 juin 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo24-0>

Sommaire

Personnels

Appel à candidatures

Modalités de candidature des personnels titulaires du MENESR et du MSJVA dans le réseau de coopération internationale (hors établissements de l'enseignement français à l'étranger et programmes de mobilité) – Campagne de recrutement 2025-2026

→ [Note de service du 19-05-2025](#) - NOR : MENH2515410N

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École centrale de Nantes

→ [Arrêté du 21-05-2025](#) - NOR : MENS2515023A

Nomination

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Bourgogne-Franche-Comté

→ [Arrêté du 21-05-2025](#) - NOR : MENR2516507A

Nomination

Médiateurs académiques

→ [Arrêté du 26-05-2025](#) - NOR : MENB2515712A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes

→ [Arrêté du 22-05-2025](#) - NOR : MENS2515110A

Appel à candidatures

Modalités de candidature des personnels titulaires du MENESR et du MSJVA dans le réseau de coopération internationale (hors établissements de l'enseignement français à l'étranger et programmes de mobilité) – Campagne de recrutement 2025-2026

NOR : MENH2515410N

→ Note de service du 19-5-2025

MENESR – MSJVA – DGRH D1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directeurs et directrices d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation ; aux directeurs et directrices d'établissement de recherche ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération

I. Présentation générale

L'influence de la présence française à l'étranger dans les domaines de la coopération éducative, de l'enseignement supérieur, scientifique et technique et de la recherche, repose particulièrement sur la qualité et les compétences des agents recrutés chaque année dans le réseau extérieur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Dans le cadre de la diplomatie globale mise en œuvre par le MEAE, ces personnels contribuent au rayonnement, à la diffusion et à l'exportation des savoir-faire français. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA) prennent une part prépondérante dans la réalisation des objectifs de la politique internationale de la France.

Cette implication des personnels du ministère est d'autant plus stratégique qu'elle s'inscrit, pour leurs seuls domaines d'action, dans un contexte international où les défis sont nombreux :

- renforcement de la coopération notamment dans les domaines de l'enseignement scolaire (comparaisons internationales, continuité pédagogique, numérique, etc.), de l'enseignement supérieur et de la recherche (numérique, santé, biotechnologies, etc.) ;
- relance de la mobilité des élèves, des étudiants, des personnels d'encadrement, des personnels enseignants et d'éducation, des personnels administratifs ;
- poursuite du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger ;
- développement de la place de l'éducation dans les stratégies multilatérales, notamment de la francophonie.

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines des MENESR et MSJVA du 5 février 2025^[1] viennent rappeler l'objectif d'un accompagnement des mobilités réalisées à l'étranger, afin de renforcer l'influence française à l'international.

Cette note de service concerne le recueil et le traitement des candidatures aux postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE.

1.1 Postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE

Le présent appel à candidatures concerne les postes à pourvoir, sauf exceptions, au 1^{er} septembre 2026. Il vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du MEAE et les postes en Alliance française.

La publication des postes à pourvoir est **exclusivement effectuée** par le MEAE sur son site Internet [Accueil | DiploEmploi](https://emplois.diplomatie.gouv.fr/) (<https://emplois.diplomatie.gouv.fr/>). **Une première liste de postes est mise en ligne à partir du 16 juin 2025.**

Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement le site du MEAE et à respecter les calendriers fixés. Les postes publiés sur le site du MEAE sont majoritairement accompagnés de fiches détaillant les fonctions à occuper pour le poste concerné. Afin de guider les candidats dans leurs choix de postes et de fonctions, les MENESR-MSJVA font par ailleurs figurer sur le portail Afet une description précise des principales fonctions exercées dans le réseau du MEAE ([fiche-métier \(8\).pdf](#)).

Il est à noter qu'à partir du mois de septembre 2025, et jusqu'en juin 2026, des postes publiés au fil de l'eau viendront compléter la liste initiale. Le premier appel à candidatures pourra ainsi être assorti de plusieurs publications de postes complémentaires sur le site du MEAE.

1.2 Personnels concernés et conditions requises pour être candidat

Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MENESR et du MSJVA, en activité, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leur corps et leur grade, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MENESR et du MSJVA.

Les fonctionnaires du MENESR et du MSJVA recrutés par la voie de l'Institut national du service public (INSP) sont tenus de s'informer, auprès de leur administration de rattachement, des conditions de recevabilité de leur candidature aux emplois

offerts.

Conformément aux lignes directrices de gestion du MENESR et du MSJVA en matière de mobilité, notamment à l'étranger[2], publiées au BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024 :

- une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de titulaire dans le corps est appréciée dans l'examen des candidatures. Cette durée permet aux agents de bénéficier d'un continuum de formation, d'appréhender les différentes compétences propres aux métiers et d'avoir une bonne connaissance du système éducatif français ;
- la durée d'un détachement à l'étranger est encadrée pour permettre à un nombre plus important d'agents de pouvoir bénéficier d'une telle expérience ;
- les agents peuvent demander un nouveau détachement à l'étranger après une durée minimale leur permettant de valoriser en France l'expérience développée à l'étranger.

Les candidats doivent porter une attention toute particulière à l'**adéquation de leur profil et de leur parcours professionnel au descriptif des fonctions et missions du poste, au respect des exigences spécifiées en termes de compétences notamment et des prérequis nécessaires** (compétences linguistiques obligatoires pour exercer en pays non francophones, expériences professionnelles et connaissances spécifiques : gestion de personnels, gestion financière, encadrement, formation de personnels, numérique, etc.).

En raison du caractère important de l'aptitude linguistique, les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère lors des éventuels entretiens de recrutement.

Enfin, le candidat doit informer son supérieur hiérarchique de son acte de candidature pour un poste à l'étranger. Le cas échéant, le MENESR pourra solliciter l'avis du supérieur hiérarchique en amont de la décision de détachement.

II. Calendrier pour 2025-2026

Le calendrier de la campagne initiale de recrutement des personnels du MENESR et du MSJVA est fixé par le MEAE.

1. **Ouverture des emplois** à pourvoir le 1^{er} septembre 2026 au titre de la campagne de recrutement initiale 2025-2026 sur DiploEmploi (<https://emplois.diplomatie.gouv.fr/>) **à partir du 16 juin 2025**, date de début de la formulation des vœux sur le site du MEAE, **jusqu'au 21 août 2025**, date de clôture de la campagne.
2. **Septembre – Novembre 2025** : étude des candidatures par les services des MENESR-MSJVA et transmission des candidats présélectionnés au MEAE.
3. **Décembre 2025 – Avril 2026** : tenue des commissions de sélection interministérielles.

III. Procédure administrative : constitution et transmission du dossier de candidature

La nécessité de renforcer l'influence française à l'étranger dans les domaines de la coopération éducative, de l'enseignement supérieur, scientifique et technique et de la recherche, ainsi que la part prépondérante des personnels du MENESR et du MSJVA pour mener ces politiques, conduisent le MENESR et le MEAE à mettre en œuvre une politique concertée de recueil et de traitement des candidatures, de sélection et de recrutement des candidats à un poste dans les services ou les établissements relevant des ambassades.

Pour que leurs dossiers soient recevables et étudiés par les services du ministère et proposés en commission interministérielle de recrutement, les candidats devront impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous.

3.1. Création du CV et saisie des vœux sur le site Afet

La première étape de la candidature est de **procéder impérativement à la création d'un CV** (fiche détaillée du candidat) sur le **portail Afet** (<https://www.afet.education.gouv.fr/>) **dès le 16 juin 2025, début de la campagne initiale de recrutement**. Une fois la création du CV effectuée, le candidat peut saisir ses vœux de poste (8 vœux maximum). Il n'y a pas d'envoi de dossier à effectuer ; **les vœux sont modifiables jusqu'au 21 août 2025, fin de cette campagne**.

Pour l'étude des dossiers et l'appréciation de l'adéquation des candidatures avec les profils des postes, plusieurs champs (expériences en coopération éducative internationale, fonctions actuelles et antérieures) et compétences (langues, numérique, gestion financière et de personnels, etc.) permettent une analyse très fine des candidatures.

Il est important de noter que :

- le candidat a la faculté, tout au long de l'année (même en dehors des appels à candidatures), de modifier son CV qui devra être complété de la manière la plus rigoureuse possible en vue de la participation à une campagne ultérieure ;
- le **candidat peut formuler jusqu'à 8 vœux** par publication d'appel à candidatures ; il pourra modifier ou supprimer tout ou partie de ses vœux pendant la durée de la campagne ;
- la **rubrique « motivation »** permet au candidat d'argumenter et de préciser les raisons pour lesquelles il estime que sa candidature est particulièrement adaptée au profil du poste à pourvoir ; **cette partie personnalisée est essentielle dans l'étude des vœux**.

À l'issue de la période de candidature, les candidats reçoivent, dans le courant de la première quinzaine de septembre, à leur adresse électronique, un accusé de réception qui permettra d'attester la candidature sur le portail Afet.

Pour les postes publiés hors campagne de recrutement initiale, les vœux sont à saisir exclusivement sur [DiploEmploi](#).

3.2. Saisie en ligne des candidatures sur le site du MEAE

Parallèlement, afin de permettre au MEAE de prendre connaissance des candidatures en temps réel, tous les candidats des MENESR et MSJVA, quels que soient leur corps, grade et position administrative **déposeront leur dossier de candidature**

sur [DiploEmploi](#).

Cette procédure administrative conditionne la prise en compte des candidatures. Le respect de l'ensemble de la procédure décrite dans cette note de service détermine la recevabilité du dossier de candidature, tant par les MENESR-MSJVA que par le MEAE.

IV. Transmission des avis sur les candidatures au MEAE

Les dossiers sont étudiés, en amont des commissions de sélection interministérielles, par les services des MENESR-MSJVA : direction générale des ressources humaines (DGRH), et en fonction des corps d'appartenance des candidats ou des postes visés, direction de l'encadrement (DE) ou délégation aux affaires européennes et internationales (service commun de la direction générale de la recherche et de l'innovation et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle).

Une fois les dossiers étudiés, les services des MENESR-MSJVA établissent une liste des candidats à retenir en priorité par le MEAE. Les candidats convoqués en entretien par le MEAE et qui souhaitent bénéficier d'une préparation en amont pourront se manifester auprès des services concernés.

Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH pourra être amenée à demander l'avis du supérieur hiérarchique du candidat au poste dans le réseau de coopération internationale. Par ailleurs, la DE peut être amenée à demander au candidat relevant des corps de direction et d'inspection de recueillir l'avis de son supérieur hiérarchique.

Dans le cadre du suivi des personnels de l'encadrement supérieur, et en particulier pour les administrateurs de l'État et les personnels en poste sur des emplois de Dasen et de Dasen adjoint, ces avis seront établis en lien avec le service de la politique de l'encadrement supérieur de la DE.

V. Modalités d'examen et d'évaluation des candidatures effectuées par les services des MENESR-MSJVA

Pour déterminer les candidats qui seront définitivement retenus, des commissions de sélection interministérielles présidées par le MEAE et auxquelles le MENESR participe se tiennent à partir de la fin de l'année en cours. Les dates des commissions par catégories d'emplois sont mises en ligne sur le portail Afet dès leur communication par le MEAE. Les candidats sélectionnés à l'issue des commissions sont alors proposés par le MEAE aux postes diplomatiques concernés. L'avis du poste diplomatique conditionne la décision finale.

À ce stade, seul le MEAE est habilité à fournir des informations sur les candidatures, le MENESR au même titre que les autres participants aux commissions étant soumis à un devoir de réserve. Il convient de noter que seuls les personnels retenus à l'issue des commissions sont avisés individuellement par le MEAE de leur proposition d'affectation.

Après accord du poste diplomatique et acceptation du poste par le candidat, le MEAE transmet au candidat le dossier de demande de détachement à faire parvenir **dans les meilleurs délais** à la DGRH ou à :

- la DE pour les personnels d'encadrement ;
- l'académie de gestion pour les personnels de la filière Administrative sociale et de santé (ASS) ;
- l'établissement de rattachement pour les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

Il est rappelé que **le recrutement n'est effectif qu'après accord formel de détachement**. En effet, le détachement n'est pas de droit et reste soumis aux nécessités de fonctionnement du service. Pour les personnels des premier et second degrés, hors ceux relevant de la filière ASS, **la DGRH sollicite l'avis des autorités académiques concernées avant de prononcer le détachement ou le refus de détachement**. À l'exception des personnels de la filière ASS dont le détachement relève de la compétence rectorale, **aucun départ en poste ne peut avoir lieu sans accord formel de détachement de la DGRH ou de la DE des MENESR-MSJVA**.

VI. Réintégration

6.1 Demande de réintégration

L'attention des personnels détachés est attirée sur la nécessité de s'informer des démarches à entreprendre pour leur réintégration, du calendrier des opérations de mobilité de leur corps et des conditions d'inscription aux concours et de candidatures aux listes d'aptitude.

Par mesure de précaution, tous les agents en fin de contrat dans le réseau culturel du MEAE et qui candidatent à nouveau dans ce réseau devront tout de même impérativement demander leur réintégration, en mentionnant leur candidature dans le réseau MEAE en vue d'une nouvelle affectation à l'étranger.

6.2 Accompagnement à la réintégration

Le MEAE communique à la DGRH, au début de l'année 2026, la liste des personnels du MENESR et du MSJVA dont le détachement prend fin au cours de l'année. La DGRH (département de l'accompagnement des parcours professionnels et des transformations RH) envoie à tous ces personnels un courriel leur proposant un accompagnement lors de leur retour en France, qui sera réalisé, le cas échéant, en lien avec un conseiller RH de proximité de l'académie d'origine.

Les personnels de direction et d'inspection, corps à gestion nationale, bénéficiant d'un détachement à l'étranger perdent leur rattachement à leur académie d'origine, leur réintégration se fait sur l'ensemble du territoire national. Il est donc essentiel dans le cadre d'une réintégration que ces personnels prennent l'attache de la DE afin d'anticiper leur retour en poste au sein des MENESR et MSJVA.

VII. Contacts à l'administration centrale des MENESR-MSJVA

La DGRH est le point d'entrée pour toutes questions relatives au dépôt de candidatures sur Afet : département de

l'accompagnement des parcours et des transformations RH – adresse électronique : dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr. Elle intervient également dans l'accompagnement des candidats. D'autres directions peuvent être mobilisées dans cet accompagnement :

- Pour les postes relevant de la coopération universitaire, scientifique, technologique et de recherche : la délégation aux affaires européennes et internationales – adresse électronique : mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr ;
- Pour les personnels de direction : bureau des personnels de direction – adresse électronique : perdiretranger@education.gouv.fr ;
- Pour les personnels d'inspection : bureau des personnels d'inspection – adresse électronique : secretaire.de2-2@education.gouv.fr.

Je vous remercie de veiller à la plus large diffusion de cette note de service auprès des cheffes et chefs de service, des responsables des relations internationales, des corps d'inspection, des cheffes et chefs d'établissement et des directrices et directeurs d'école.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La sous-directrice de la stratégie et de la transformation des ressources humaines,
Sandrine Staffolani

[1] <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo2/MENH2503919X>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2428666X>

Nomination

Directeur de l'École centrale de Nantes

NOR : MENS2515023A

→ Arrêté du 21-5-2025

MENESR – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 21 mai 2025, Jean-Baptiste Avrillier, ingénieur en chef du corps des mines, est nommé dans les fonctions de directeur de l'École centrale de Nantes pour un second mandat à compter du 16 juillet 2025.

Nomination

Délégée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Bourgogne-Franche-Comté

NOR : MENR2516507A

→ Arrêté du 21-5-2025

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 mai 2025, Virginie Fiesinger, ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} juin 2025. Le poste est localisé à Besançon.

Nomination

Médiateurs académiques

NOR : MENB2515712A

→ Arrêté du 26-5-2025

MENESR – Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; arrêté du 2-12-2024

Article 1 – Sont nommés médiateurs académiques à compter du 1^{er} juin 2025 :

- Monsieur Pascal Freund, médiateur académique de l'académie de Strasbourg ;
- Jean-François Labat, médiateur académique de l'académie de Toulouse.

Article 2 – Sont nommés médiateurs académiques à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Hervé Gateau, médiateur académique de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Laurent Marecheau, médiateur académique de l'académie de Reims.

Article 3 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 26 mai 2025,

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Catherine Becchetti-Bizot

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes

NOR : MENS2515110A

→ Arrêté du 22-5-2025

MENESR – DGESIP – DGRI A1-3

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 mai 2025, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale des chartes, en tant que personnalité qualifiée en remplacement de Bruno Ricard, pour la durée du mandat restant à courir :

— Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des Archives nationales.